

**BORDEAUX METROPOLE**  
-----  
**EXTRAIT DU**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU**  
**CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**  
-----

**Séance du 25 septembre 2015**  
**(convocation du 18 septembre 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Septembre Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. CAZABONNE Alain à partir de 13h20  
M. DUPRAT Christophe à M. DUCHENE Michel à partir de 11h35  
M. LABARDIN Michel à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 13h30  
M. DAVID Alain à M. HERITIE Michel  
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Eric à partir de 9h50  
M. MANGON Jacques à Mme IRIART Dominique à partir de 13h05  
Mme VERSEPUY Agnès à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10h45 et à partir de 12h20  
Mme TERRAZA Brigitte à M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume  
M. COLES Max à M. SUBRENAT Kévin  
M. TURBY Alain à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 12h  
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle à partir de 12h30  
M. AOUIZERATE Erick à M. GARRIGUES Guillaume à partir de 13h05  
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à partir de 12h10  
Mme CALMELS Virginie à M. ALCALA Dominique à partir de 12h30  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier  
Mme CHAZAL Solène à Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à partir de 12h40  
Mme COLLET Brigitte à Mme WALRYCK Anne à partir de 13h20  
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHaire Pierre à partir de 13h20  
M. DAVID Yohan à Mme BREZILLON Anne à partir de 12h30

M. DELAUX Stephan à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 12h15  
Mme DESSERTINE Laurence à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 10h  
M. FETOUI Marik à Mme VILLANOVE Marie-Hélène  
M. FLORIAN Nicolas à M. BOBET Patrick à partir de 10h40  
Mme FORZY-RAFFARD Florence à M. HICKEL Daniel à partir de 12h55  
Mme FRONZES Magali à M. FRAILE-MARTIN Philippe de 10h à 11h30  
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. BRUGERE Nicolas  
M. HURMIC Pierre à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 13h35  
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud  
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 12h30  
M. LE ROUX Bernard à M. TOURNERIE Serge à partir de 12h40  
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme LAPLACE Frédérique à partir de 13h35  
Mme LOUNICI Zeineb à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique jusqu'à 10h15  
M. MILLET Thierry à Mme PEYRE Christine  
M. PADIE Jacques à M. GUICHARD Max  
M. RAUTUREAU Benoît à M. PUJOL Patrick à partir de 12h05  
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain de 9h50 à 10h20 et à partir de 12h30  
M. ROBERT Fabien à M. JUNCA Bernard à partir de 10h30  
M. SILVESTRE Alain à Mme BERNARD Maribel  
Mme THIEBAULT Gladys à Mme CHABBAT Chantal  
M. TRIJOULET Thierry à Mme FERREIRA Véronique à partir de 12h20

**EXCUSES :**

M. MAMERE Noël à partir de 11h20  
M. CHAUSSET Gérard à partir de 13h30  
M. COLOMBIER Jacques à partir de 11h35

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Association Réseau entreprendre Aquitaine - Programme d'actions 2015 -  
Subvention de Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur JUPPE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'association Réseau entreprendre Aquitaine, créée le 15 décembre 1995, est membre du Réseau entreprendre et se positionne sur des projets de création d'entreprises et d'emplois, quel que soit leur secteur d'activité, innovant ou traditionnel, portés par des créateurs ou des repreneurs n'ayant jamais été chefs d'entreprises ou n'ayant qu'une expérience d'entreprise unipersonnelle.

Réseau entreprendre Aquitaine accompagne ces créateurs avec l'appui de chefs d'entreprises expérimentés.

Bordeaux Métropole a fondé un partenariat avec un certain nombre de structures, telles que cette association, qui assurent sur le territoire une fonction d'accompagnement à la création d'entreprises et au développement de l'entrepreneuriat auprès de publics spécifiques et/ou en difficulté socio-économique.

Elle contribue ainsi, grâce au soutien financier qu'elle apporte à ces associations, dont les domaines d'intervention se complètent et constituent un maillage sur le territoire de la Métropole, à un effet levier en faveur de la création d'entreprises.

L'association Réseau entreprendre Aquitaine débute sa démarche par un premier accompagnement au montage de dossier dès l'accueil du porteur de projet. Après examen, le comité d'engagement de l'association valide l'opportunité d'un accompagnement à la fois financier (octroi de prêts d'honneur) et humain.

Ainsi, les lauréats ont la possibilité de bénéficier de conseils personnalisés, d'échanges collectifs, de partages d'expériences et d'un effet de mise en réseau permanent. Cet accompagnement se déroule en principe sur une période de deux années.

En 2014, les résultats de l'accompagnement de Réseau entreprendre Aquitaine sont les suivants :

- il y a eu 500 demandes de candidats potentiels,
- 150 candidats ont été rencontrés en 1<sup>er</sup> rendez-vous,
- 33 candidats ont été présentés en comité d'engagement,
- 29 entreprises ont été promues lauréates et 35 personnes ont été lauréates,
- 108 emplois ont été créés ou sauvegardés (potentiellement 188 à 3 ans),
- 578 000 € de prêts ont été accordés,
- 72 entreprises lauréates ont été accompagnées,
- 1300 rendez-vous entre lauréats et chefs d'entreprises accompagnateurs ont été réalisés, soit 3000 heures de bénévolat.

Pour l'année 2015, le Réseau entreprendre s'est fixé un objectif :

- d'accroître sa couverture territoriale :
  - o Visibilité permanente du Réseau Entreprendre Aquitaine auprès du public, des partenaires et des adhérents potentiels,
- d'accueillir le maximum de porteurs de projet :
  - o Déetecter toujours plus de porteurs de projets ayant besoin d'accompagnement,
  - o Aider des projets ayant un besoin important de financement (reprise, industrie ...) en proposant un prêt d'honneur allant jusque 50k€ pour faciliter et accélérer leur démarrage,
  - o Augmentation du nombre de projets suivis innovants au sens large,
  - o Favoriser l'accompagnement de projets à fort besoin capitalistique et à fort potentiel de développement (Programme CROISSANCE),
- d'accueillir de nouveaux membres :
  - o pour maintenir la qualité de l'accompagnement des créateurs et repreneurs,
  - o pour augmenter notre budget de fonctionnement.

Le montant des prêts d'honneur accordés aux lauréats varie de 15 000 à 50 000 € selon l'envergure du projet à soutenir et le taux de pérennité des entreprises créées est de 84% sur 5 ans.

De nouveaux programmes d'accompagnement ont été mis en place en 2014 et se poursuivent en 2015 :

- le programme « croissance », avec de nouveaux parcours pour le financement et l'accompagnement des lauréats ayant déjà trois ans d'activité et souhaitant partir sur une forte croissance (50 salariés et/ou 5 millions d'euros de chiffre d'affaires),
- le programme « innovation-parcours adapté », avec un meilleur accueil des porteurs de projets à caractère innovant (non-restréint à l'innovation technologique, et avec un renforcement des liens avec les acteurs de l'innovation),
- la poursuite du programme « bâtiment », avec une animation mensuelle transversale orientée métier pour renforcer les liens face à la crise connue du secteur,

- le programme « anciens lauréats », avec l'animation trimestrielle des anciens lauréats pour les garder dans le giron de l'association en vue de les faire adhérer entre autres.

Ainsi, Bordeaux Métropole est sollicitée pour une participation financière au plan d'actions 2015 de l'association Réseau entreprendre Aquitaine dans le cadre d'un budget prévisionnel de 323 100 € réparti comme suit :

DEPENSES	En €	RECETTES	En €	%
<b>Achats</b> (consommables, fournitures et équipements)	7 000	<b>Subventions d'exploitation</b>		
<b>Services extérieurs</b> (loyers, locations matériel et auto, entretien et surveillance, travaux et réparations, assurances)	13 100	Conseil régional	6 000	1,8%
		Bordeaux Métropole	10 000	3,1%
		Commune de Bordeaux	10 000	3,1%
		Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux	10 000	3,1%
<b>Autres services externes</b> (garanties de prêts et frais bancaires, publicité, déplacements, missions et réceptions, frais postaux et télécoms)	131 258	<b>Autres produits de gestion courante</b>		
		Cotisations	161 100	49,8%
<b>Impôts et taxes</b>	6 000	Autres (dons, banques, sponsoring, Laser Cofinoga)	79 000	24,5%
<b>Charges de personnel</b>	165 002		47 000	14,6%
<b>Dotations aux amortissements</b>	740	<b>Transferts de charges</b>		
<b>TOTAL (en €)</b>	<b>323 100</b>	<b>TOTAL (en €)</b>	<b>323 100</b>	

Dans ce cadre budgétaire, le montant des subventions publiques de 36 000 € s'élève à 11,1% du montant du budget. La participation de Bordeaux Métropole de 10 000 € représente 27,7% des participations publiques et 3,1% du montant du budget prévisionnel 2015.

La participation sollicitée auprès de la Métropole est identique à celle de 2014, malgré la diminution du budget de l'association. Le budget prévisionnel 2014 s'élevait à 334 000 € et le budget prévisionnel 2015 à 323 100 €, soit une diminution de 3,4%.

La demande initiale de Réseau entreprendre Aquitaine pour 2015 portait sur un montant de subvention de 15 000 €. Cette demande a été revue à la baisse dans le cadre des discussions techniques entre l'association et les services de Bordeaux Métropole. La subvention 2015 en faveur de la structure a ainsi été ramenée à 10 000 €, soit le même montant de financement qu'en 2014, malgré la légère baisse du budget du fait de la qualité de l'action réalisée par la structure et des efforts consentis.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** l'article L5217-2 du code général des collectivités territoriales (compétences exercées par les Métropoles),

**VU** la délibération n° 2012/0326 du Conseil de Communauté du 25 mai 2012 adoptant le règlement d'intervention à vocation économique en faveur des outils d'aide à la création d'entreprises,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT**

- le rôle joué par Réseau entreprendre Aquitaine pour un nombre croissant de porteurs de projets, et le développement de l'entrepreneuriat qu'il induit sur le territoire de la métropole bordelaise,
- que la création d'entreprises et d'emplois est un des axes prioritaires de la politique économique de Bordeaux Métropole,
- que le dispositif d'accompagnement adopté par le Réseau entreprendre Aquitaine permet un fort taux de pérennisation des entreprises soutenues,

**DECIDE**

**Article 1** : l'attribution à l'association Réseau entreprendre Aquitaine d'une subvention de 10 000 € pour la mise en œuvre de son programme d'actions pour l'année 2015.

**Article 2** : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée prévoyant les conditions de règlement de la subvention attribuée à l'association Réseau entreprendre Aquitaine.

**Article 3** : la dépense relative au versement de la subvention précitée sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574, fonction 90.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2015,

Pour expédition conforme,  
Le Président,

M. ALAIN JUPPÉ

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
6 OCTOBRE 2015

PUBLIÉ LE : 6 OCTOBRE 2015